

**Lettre de commande
Instruction du volet ANC
dans le cadre d'un PC**

Par la présente, je souhaite que la communauté de communes Terres de Perche (SPANC) instruisse le volet assainissement non collectif dans le cadre du dépôt de mon permis de Construire.

Coordonnées du demandeur :

Nom - Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Adresse mail : @	

Adresse du terrain :

Adresse :	
Code postal :	Ville :
Référence cadastrale du terrain (section & parcelle) :	

Cette prestation de terrain est réalisée par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) qui prendra contact avec le demandeur afin de programmer un rendez-vous sur le terrain pour le contrôle de conception du projet de mise en œuvre d'une filière d'assainissement non collectif.

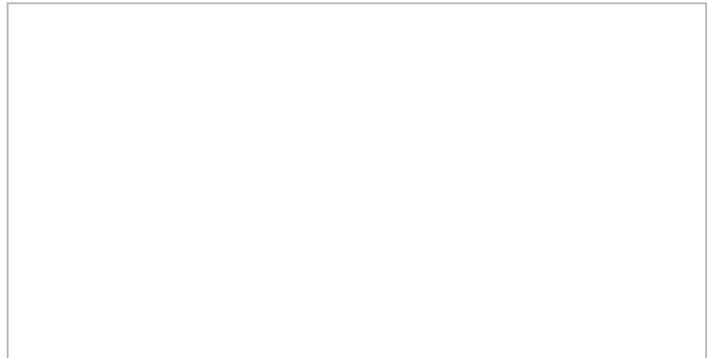
Un deuxième contrôle sera effectué après réalisation des travaux et avant recouvrement des fouilles afin d'attester de la conformité des travaux réalisés.

Merci de bien vouloir retourner cette lettre de commande, datée et signée à l'adresse précisée en entête du présent courrier, accompagnée d'un chèque de **200,00 € TTC** à l'ordre du Trésor Public.

Une facture avec la mention "acquittée" vous sera transmise par courrier en même temps que votre avis technique.

Fait à, le

Signature :



Cahier des charges

Contrôle de conception et d'implantation

Objectifs :

Valider le projet d'assainissement proposé par le propriétaire.

Vérifier que la conception et l'implantation de l'installation n'entraînent pas de risques de contamination et de pollution (contrôle de l'adaptation du système projeté aux exigences et à la sensibilité du milieu, et contrôle du respect des prescriptions techniques de l'arrêté modifié du 7 mars 2012).

Déroulement :

Examen à partir du dossier technique fourni par le pétitionnaire.

Visite sur site afin de :

- juger la pertinence de l'étude de sol,
- vérifier l'adéquation du projet avec les contraintes environnementales,
- contrôler le cas échéant la faisabilité du rejet vis-à-vis de l'exutoire.

Vérification, point par point, de toutes les exigences techniques définies par l'arrêté du 27 avril 2012.

Restitution:

Attestation de conformité du projet de l'installation d'assainissement non collectif au pétitionnaire.

Avis du SPANC avec la mention « Favorable » ou « Favorable avec réserve » ou « Défavorable ». Dans le 2^e cas, les réserves devront être levées afin d'obtenir la mention « Favorable ».

Le SPANC transmettra par courrier au demandeur, l'avis technique présentant le contexte général du site, les prescriptions particulières à respecter et la conformité ou non du projet.

Une copie du rapport sera envoyée pour information et par e-mail au format PDF à la Mairie.

Cahier des charges

Contrôle de bonne exécution

Objectifs :

Vérifier la conformité des travaux avec le projet validé du contrôle de conception.

Approuver la conformité des travaux réalisés par l'entrepreneur ou le propriétaire vis-à-vis des règles édictées par l'arrêté du 27 avril 2012 et également par la norme NF DTU 64.1.

Déroulement :

Une visite minimale sur site. Examen pendant les travaux et avant recouvrement des ouvrages de l'installation d'assainissement non collectif mise en œuvre (en présence du propriétaire et de l'entrepreneur).

Vérification, point par point, de toutes les exigences techniques (définies par l'arrêté du 27 avril 2012).

Restitution:

Attestation de conformité des travaux de l'installation d'assainissement non collectif au pétitionnaire.

Avis du SPANC avec la mention « Conforme » ou « Conforme avec réserves » ou « Non conforme ». Dans le 2^e cas, les réserves devront être levées afin d'obtenir la mention « Conforme ».

Le SPANC transmettra par courrier au demandeur, l'avis technique présentant le contexte général du site, le détail des ouvrages mis en œuvre, éventuellement la liste des réserves à lever, les prescriptions particulières à respecter et la conformité ou non des travaux.

Une copie du rapport sera envoyée pour information et par e-mail au format PDF à la Mairie.